



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 76074

Texte de la question

Alors que le vieillissement de la population française ne cesse de croître et nécessite donc des réponses rapides en matière de soins à domicile ou dans les établissements, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la santé et des solidarités s'il ne lui apparaît pas opportun de faire reconnaître la gériatrie comme spécialité médicale à part entière.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76074

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9675